



GROUPE SNCF ENSEMBLE DES AGENTS

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

L'UNSA INTERPELLE LE DRH POUR DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT DES CHEMINOTS

La décision de l'entreprise de décaler les négociations annuelles obligatoires sur les salaires au début de chaque année civile avec un premier cycle de négociation au 1^{er} trimestre 2026 a pour effet de faire tomber dès à présent l'accord sur les mobilités durables négocié par l'UNSA.

LE CONSTAT

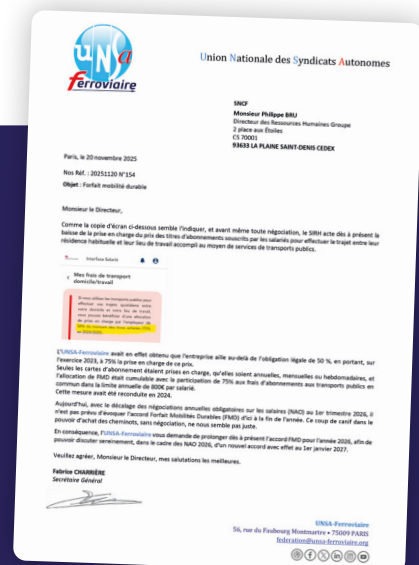
Cet accord prévoyait notamment la prise en charge à hauteur de 75 % du prix des titres d'abonnements souscrits par les salariés pour effectuer le trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli au moyen de services de transports publics, au-delà de l'obligation légale de 50 %. Chaque cheminot peut déjà constater la fin de cette mesure dans la rubrique *domicile > travail* sur l'application *Interface salarié*.



AVEC L'UNSA,
JE DÉFENDS MES DROITS !



UNSA-FERROVIAIRE



EN DÉTAIL QUE FAIT L'UNSA ?

Soucieuse de préserver un accord juste et qui soutient le pouvoir d'achat des cheminots, l'UNSA a écrit au directeur des ressources humaines pour l'interpeller et demander la prorogation de l'accord FMD pour 2026 et l'ouverture de négociations en début d'année pour un accord à effet au 1^{er} janvier 2027.



COMPLÈMENT DE LECTURE
Cliquez ici ou scannez le
QR Code pour consulter notre
lettre adressée au DRH SNCF